

Séance du : 23 mai 2016

n° 24/2016

L'an deux mille seize, le vingt-trois mai à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 12 mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Montferrand, sous la présidence de Monsieur Etienne Thibault, vice-président du PETR du Pays Lauragais.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Isabelle COUTUREAU, Marie-Françoise GAUBERT, Sandrine VALETTE.
Mrs Bernard BARJOU, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Jean-Marie PETIT, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avait donné pouvoir :

G.BONDOUY à N.NACCACHE, M.DUTECH à D.VIENNE, P.FRAISSE à A.ITIER, P.IZARD à G.DARNAUD, P.DE.PERIGNON à A.MAMY, C.REBELLE à P.MONOD, S.SERRANO à D.LEGROS, M.SIE à P.ESPUNY, B.STUDER à JP.POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 33

Délégués suppléants :

Mme Pierrette ESPUNY, Nathalie NACCACHE.
Mrs Etienne CRESPIY, Guy DARNAUD, Alain ITIER, Dominique LEGROS, Albert MAMY, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Jean-Paul POISSENOT, Daniel VIENNE.

Excusés :

Mmes Colette CABROL, Nicole DURY, Marie-Claire GAROFALO, Josiane RANCINANGUE, Patricia RUIZ.
Mrs Georges MERIC, Claude de BORTOLI, Marius MILHES, Bruno MOUYON, Christian PORTET.

Objet : Conventionnement du PETR du Pays Lauragais avec l'ADEME

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de la compétence liée à l'élaboration, la modification et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Lauragais,

Vu la délibération du 7 décembre 2015 du comité Syndical du PETR approuvant à l'unanimité le projet de territoire comportant l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR.

Vu la loi Transition énergétique du 17 août 2015 autorisant la structure porteuse du SCOT d'élaborer le PCAET si tous les EPCI infra lui transfèrent la compétence.

Mr Etienne Thibault, Vice-Président, informe l'assemblée de l'absence du Président Mr Georges MERIC et prie de l'excuser.

Monsieur le Vice-Président rappelle la volonté du PETR d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant notamment d'assurer la cohérence avec le projet de SCOT en cours de révision.

Cette démarche volontaire peut bénéficier d'un appui technique et financier de l'ADEME dont la politique a évolué suite à la fusion des Régions.

En effet, aujourd'hui, l'ADEME finance encore en priorité les territoires de projets ayant des démarches volontaires comme celle du PETR du Pays Lauragais.

Pour **pouvoir bénéficier d'une aide** dans le cadre de cette démarche volontaire, **le PETR doit conventionner avec l'ADEME.**

L'ADEME propose en effet différentes aides à l'ingénierie auxquelles pourrait prétendre le PETR pour l'élaboration du PCAET :

1. **Aide à la réalisation** : aides aux études de type diagnostic « énergie-climat » d'un territoire, études de potentiels de développement des énergies renouvelables etc. (aide à hauteur de 70%)
2. Aide au changement de comportement : **co-financement d'un poste de chargé de mission** Transition Energétique (aide de 24 000 € par ETP sur 3 ans + aide à la communication). Il assurerait notamment le pilotage et l'animation relative à l'élaboration du PCAET, la gestion du travail de l'assistance à maîtrise d'ouvrage lors de l'élaboration du PCAET, la mise en valeur des actions innovantes existantes, la communication autour de la transition énergétique, le lancement des premières actions à l'échelle du PETR ou encore la coordination des animations thématiques ayant lieu sur le territoire.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Le Comité Syndical ouïe l'exposé de Monsieur le Vice-Président, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- 1°) – **APPROUVE** le conventionnement avec l'ADEME,
- 2°) – **AUTORISE** le Président à organiser ce conventionnement avec l'ADEME,
- 3°) – **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'ADEME,
- 4°) – **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 23 mai 2016

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr